BIENVENUE À UNIFORMATION

LIVRET D'ACCUEIL DES ADHÉRENTS 2019

NOUS CONTACTER

EMPLOYEUR	0969 32 79 79
SALARIÉ	0969 32 05 55
PRESTATAIRE EMPLOI/FORMATION	0969 32 22 76

Appels non surtaxés, accessibles tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf les lundis et vendredis après-midi.

GUADELOUPE 05 90 82 16 13
GUYANE 05 94 25 34 57
LA RÉUNION-MAYOTTE 02 62 56 78 78
MARTINIQUE 05 96 60 74 16

Pas à pas avec Uniformation

Ce livret est conçu pour vous accompagner dans les différentes étapes de votre projet emploi-formation et dans vos échanges avec Uniformation.

De la prise de contact à la mise en place de vos actions de formation, vous y trouverez 8 fiches pratiques afin que nous puissions vous accompagner dans vos projets.

uniformation

SOMMAIRE

1 Qui est Uniformation ?

2 S'informer et échanger avec Uniformation ?

3 Uniformation, votre partenaire en région.
Comment prendre rendez-vous avec un conseiller Uniformation ?

4 Votre espace privé

5 Quand et comment payer vos contributions
au titre de la formation professionnelle ?

6 Aide financière, Demande de règlement
Comment ça marche ?

7 L'offre de formation Uniformation :
Comment choisir ? Comment s'inscrire ?
Qui peut bénéficier de ces formations ?

8 Quels accompagnements individuels pour vos salariés ?

uniformation

QUI EST UNIFORMATION ?

1

UNIFORMATION CONÇOIT, FINANCE ET DÉVELOPPE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES DE LA COHÉSION SOCIALE. TOUTES ONT EN COMMUN D' ÊTRE INVESTIES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS TOUTES LES ÉTAPES DE SA VIE : UNE ÉCONOMIE DU QUOTIDIEN RÉPONDANT À DES BESOINS SOCIÉTAUX

Uniformation soutient ceux qui s'engagent dans l'accompagnement de la personne.

En tant qu'opérateur de compétences, nous accompagnons les branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétence et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour nos adhérents, majoritairement des structures de moins de 50 salariés, nous développons des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

À noter :
La Réforme de la formation professionnelle « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » renforce notre accompagnement auprès des entreprises en matière d'alternance.
Objectif : favoriser le recrutement, la transmission de savoir, la formation en alternance et le maintien dans l'emploi.

Uniformation favorise le développement de l'emploi et le maintien dans l'emploi auprès de 40 000 structures employant plus d'un million de salariés :

Acteurs du lien social et familial, Aide à domicile, Animation, Ateliers et Chantiers d'insertion, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Entreprises sociales pour l'habitat, Foyers et Services pour Jeunes travailleurs, Familles rurales, Institutions de retraite complémentaire et Prévoyance, Missions locales et PAIO, Mutualité, Offices publics de l'habitat, Organisations professionnelles de l'habitat social, PACT, Pôle emploi, Régies de quartier, Régime général de la Sécurité Sociale, Régime sociale des indépendants, Sociétés coopératives d'HLM, Tourisme social et familial.

uniformation

S'INFORMER OU ÉCHANGER AVEC UNIFORMATION ?

2

Sur le terrain

- en rendez-vous individuel : en fonction de votre besoin, bénéficiez d'un temps d'échange avec votre conseiller emploi formation,
- lors des réunions d'informations collectives et ateliers animées par nos conseillers emploi-formation.

Sur le web

- **www.uniformation.fr :** accédez à nos actualités, à la description des dispositifs de financement et les prises en charge possibles et au calendrier des événements Uniformation. Vous pouvez aussi vous connecter à votre espace privé pour suivre et gérer vos contributions et vos financements.
- **www.offredeformations.uniformation.fr** permet à toutes structures de consulter les formations proposées et prises en charge par l'Opco, et de s'y inscrire,

important

pour tous vos échanges avec Uniformation, munissez-vous de votre numéro adhérent (= n° ICom). Ce la facilitera la consultation de vos dossiers et permettra de valider que vous êtes bien adhérent. Celui-ci vous est adressé par courrier.

Tchats et webinaires

Durant une heure, nos experts répondent en direct à toutes vos questions sur un thème. Ils sont accessibles uniquement en ligne. Les dates et thèmes sont disponibles sur uniformation.fr un message vous est adressé une semaine avant pour avertir de sa bonne réalisation.

Newsletters

Retrouvez une sélection des informations publiées en continu sur notre site, avec un tri par thématiques en fonction de l'actualité, pour être au plus près de l'actualité formation professionnelle dans votre Opco et votre environnement emploi-formation.

http://www.uniformation.fr/Newsletters/

Au téléphone

(appels non surtaxés)

Pour nous contacter si vous êtes :
> Un employeur : 0969 32 79 79
> Un salarié : 0969 32 05 55
> Un prestataire emploi- formation : 09 69 32 22 76
Tous les jours de 9h à 12h, et de 14h à 17h, sauf les lundis & vendredis après-midi.

Si vous êtes dans les DOM (coût d'un appel local) :
Guadeloupe : 05 90 82 16 13
Guyane : 05 94 25 34 57
Martinique : 05 96 60 74 16
Réunion Mayotte : 02 62 56 78 78

Et suivez-nous sur les réseaux sociaux

uniformation

3 UNIFORMATION, VOTRE PARTENAIRE EN RÉGION

UNIFORMATION EST UN ACTEUR EN RÉGION QUI ACCOMPAGNE LES POLITIQUES D'EMPLOI ET DE FORMATION. IL ASSURE ÉGALEMENT UN RÔLE DE PORTEUR DE PROJETS COFINANCÉS, EN LIEN AVEC LES ORGANISMES PROFESSIONNELS ET LES INSTITUTIONNELS RÉGIONAUX IMPLIQUÉS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

13
délégations en métropole et dans les DOM

156
collaborateurs pour vous conseiller et vous informer

Chaque adhérent peut, avec l'aide de son conseiller emploi formation Uniformation, travailler à repérer ses besoins en formations et en accompagnement RH, élaborer son plan de développement des compétences et rechercher des financements pour assurer sa mise en œuvre.

Comment prendre rendez-vous avec un conseiller Uniformation ?

Rendez-vous sur le site **http://www.uniformation.fr** pour prendre rendez-vous avec un conseiller.

Vous trouverez dans cette rubrique différents types d'événements :

- collectifs : réunions thématiques près de chez vous, liées à l'actualité formation, à votre branche professionnelle ou aux dispositifs de financements.
- individuels : un conseiller vous accueille lors de permanences individuelles ou par téléphone pour obtenir des réponses à vos questions emploi / formation / insertion / orientation.

uniformation

VOTRE ESPACE PRIVÉ

4

Accessible à toute heure de la journée, tous les jours de la semaine, votre espace privé vous permet de :

- gérer votre budget formation
- saisir vos demandes de financement et de remboursement
- inscrire vos salariés aux actions de formation de nos catalogues
- payer vos contributions au titre de la formation professionnelle

Connectez-vous sur www.uniformation.fr

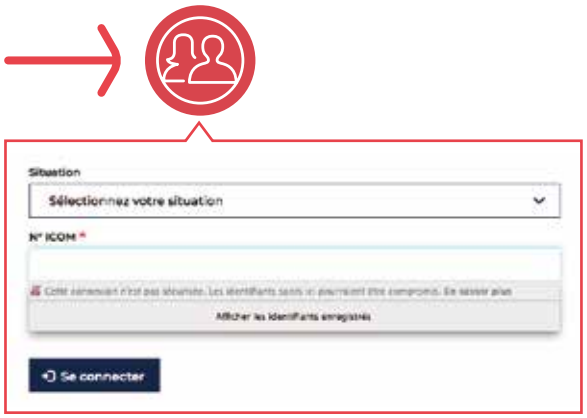

Entrez votre :

- **n° Icom :** numéro d'adhérent figurant sur le courrier que vous avez reçu lors de votre adhésion à Uniformation
- **code confidentiel :** il s'agit de votre mot de passe (ou pour une première connexion, du code indiqué sur votre courrier d'accueil)

uniformation

5 QUAND ET COMMENT PAYER VOS CONTRIBUTIONS AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

TOUTE ENTREPRISE OU ASSOCIATION QUI EMPLOIE UN SALARIÉ A L'OBLIGATION DE PARTICIPER AU FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE. C'EST AUSSI POUR VOUS LE MOYEN DE RENFORCER ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DE VOS SALARIÉS ET DE CONSOLIDER OU DÉVELOPPER VOS ACTIVITÉS.

Trois types de contributions à la formation professionnelle existent.

1. Les contributions légales calculées sur la masse salariale brute de l'année N-1 : 0,55% pour les entreprises de moins de 11 salariés, 1% pour les autres. Elles sont obligatoires pour toutes les entreprises.
2. Les contributions conventionnelles calculées sur la même masse salariale brute, décidées par les partenaires sociaux de votre branche professionnelle.
3. Les contributions volontaires, décidées par vous, pour maintenir votre investissement formation.

important

N'oubliez pas de mentionner votre n° Icom sur tous vos documents (chèques – virements – courriers,…)
cela nous permettra de vous identifier

Quand effectuer votre versement ?

Le versement relatif à l'année de référence doit s'effectuer auprès d'Uniformisation avant le 1er mars de l'année suivante.

Si votre effectif est de 11 salariés et plus, un acompte de 75% devra toutefois être versé à Uniformation au plus tard le 15 septembre 2019 au titre de 2019.

Au titre de 2020, deux acomptes de 40% et 35% seront à acquitter avant respectivement le 1er mars 2020 et le 15 septembre 2020.

Ces opérations de collecte sont gérées par l'OPCO jusqu'à fin février 2021. L'Urssaf prendra ensuite le relais en appelant mensuellement ou trimestriellement les contributions assises sur les rémunérations des années 2021 et suivantes.

Comment effectuer votre versement

Vous pouvez vous acquitter de vos contributions à la formation professionnelle sur votre **espace privé** sur **www.uniformation.fr**. Privilégiez la saisie et le virement en ligne, c'est la garantie d'une transmission rapide et sécurisée de vos informations.

uniformation

AIDE FINANCIÈRE, DEMANDE DE RÈGLEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

6

DE L'ÉLABORATION AU FINANCEMENT DE VOTRE PLAN DE FORMATION, UNIFORMATION VOUS ACCOMPAGNE À CHAQUE ÉTAPE DE VOS PROJETS !

À noter :
Retrouvez l'ensemble des procédures sur votre espace privé et saisissez vos dossiers en ligne.
Vous pouvez faire une demande par action de formation et il est possible d'inscrire plusieurs salariés sur une seule demande dès lors qu'ils participent à la même action (mêmes sessions et mêmes dates).

1

Trouvez les formations

répondant aux besoins de formations de vos salariés et à l'évolution de votre structure.

2

Choisissez votre organisme de formation

et vérifiez qu'il est bien référencé par Uniformation en vous rendant sur notre site www.uniformation.fr dans la rubrique employeur « qualité de l'offre de formation ».

3

Vérifiez votre budget pour anticiper la mise en oeuvre de vos actions en vous rendant dans votre espace privé dans la rubrique « mon budget ».

4

2 possibilités pour financer vos formations

1. Vous disposez d'un budget et il est suffisant pour couvrir l'ensemble de vos projets de formation

> Votre salarié part en formation.

> Puis, effectuez « votre demande de remboursement directe » depuis votre espace privé après la formation.

2. Vous ne disposez pas d'un budget ou il n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble de vos projets de formation.

> Nous pouvons compléter ou prendre en charge le financement des formations pour vos salariés.

> Avant le départ en formation, effectuez vos demandes d'aides financières (DAFU) depuis votre espace privé. Vous pouvez également consulter sur www.uniformation.fr les pages - Dispositifs et financement - pour connaître les taux de prise en charge horaire et les priorités de financement.

> Votre demande d'aide financière a été acceptée, votre salarié peut partir en formation. 30 jours après le début de celle-ci vous recevrez une alerte mail qui vous invite à confirmer via un formulaire, sur votre espace privé, le démarrage de la formation.

> Après réalisation de la formation par votre salarié, effectuez votre « demande de remboursement suite à une demande d'aide financière »
Retrouvez toutes les procédures de saisie pour vos demandes d'aides financières et vos demandes de remboursement dans votre espace privé.

uniformation

L'OFFRE DE FORMATION UNIFORMATION

7

Comment choisir ?

Chaque année Uniformation propose des formations clés en mains. Uniformation simplifie vos démarches administravives en prenant en charge les frais pédagogiques et les repas du midi. Ces formations sont accessibles aux entreprises adhérentes de moins de 50 salariés. Consultez les formations, les modalités d'inscription, commandez votre catalogue 2019 et inscrivez-vous sur offredeformations.uniformation.fr

À noter :
un salarié ne peut s'inscrire qu'à une seule session par intitulé de formation.

Qui peut bénéficier de ces formations ?

Ces formations sont accessibles aux entreprises de moins de 50 salariés qui sont adhérentes Uniformation. Elles doivent être à jour de leurs contibutions 2018.

Elles sont accessibles en priorité :

> aux structures de moins de 11 salariés > au 1er salarié inscrit par l'entreprise (si la session est complète)

A

Comment la consulter ?

Uniformation.fr > entreprise > services et conseils > rubrique offres de formation clés en mains

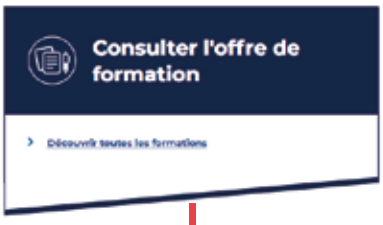

Vous pouvez trouver votre formation grâce à un moteur de recherche en sélectionnant :
- la date souhaitée
- la région
- votre branche professionnelle (critère obligatoire)
- le thème de la formation
- les publics ciblés

B

Choisissez une offre

Cliquez sur : **je m'inscris à une session.** Cette opération vous est proposée pour un traitement sécurisé et plus rapide.

C

INSCRIVEZ-VOUS

Vous arrivez sur votre espace privé

Munissez vous de votre n°Icom (n° adhérent Uniformation) et de votre code confidentiel que vous pouvez obtenir en ligne.

uniformation

8 QUELS ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS POUR VOS SALARIÉS ?

JUSQUE FIN 2019 ; UNIFORMATION PROPOSE AUX SALARIÉS ET EX-SALARIÉS DE SES ENTREPRISES ADHÉRENTES QUI SOUHAITENT BÉNÉFICIER D'UN CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP) DES INFORMATIONS GÉNÉRALES, UNE AIDE À LA DÉCISION, DES RENDEZ-VOUS EN FACE À FACE OU DE MANIÈRE DÉMATÉRIALISÉE.

- **Gratuit**
- **Accessible à tout actif,** quel que soit son statut : salarié à temps complet ou partiel, apprenti, stagiaire rémunéré ou bénévole d'une structure associative
- **Confidentiel**
- **Individualisé**
- **Le CEP se décline en 3 temps d'accompagnement :** un accueil individualisé pour analyser sa situation professionnelle, un conseil personnalisé pour construire son projet professionnel et un accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions

En pratique :

- Des référents CEP dans chacune des délégations régionales Uniformation, informent vos salariés et les accompagnent à la définition et à la mise en œuvre de leur projet d'évolution
- Une plateforme téléphonique d'information nationale : **0969 32 05 55** (appel non surtaxé).
- Des réunions d'informations collectives régionales : inscriptions sur le site

http://www.uniformation.fr/Evenements

- Des permanences d'accueil individualisé pour vos salariés.

uniformation